



1ER MURET BAD FEST BADMINTON MURET Les 26 et 27 avril 2025

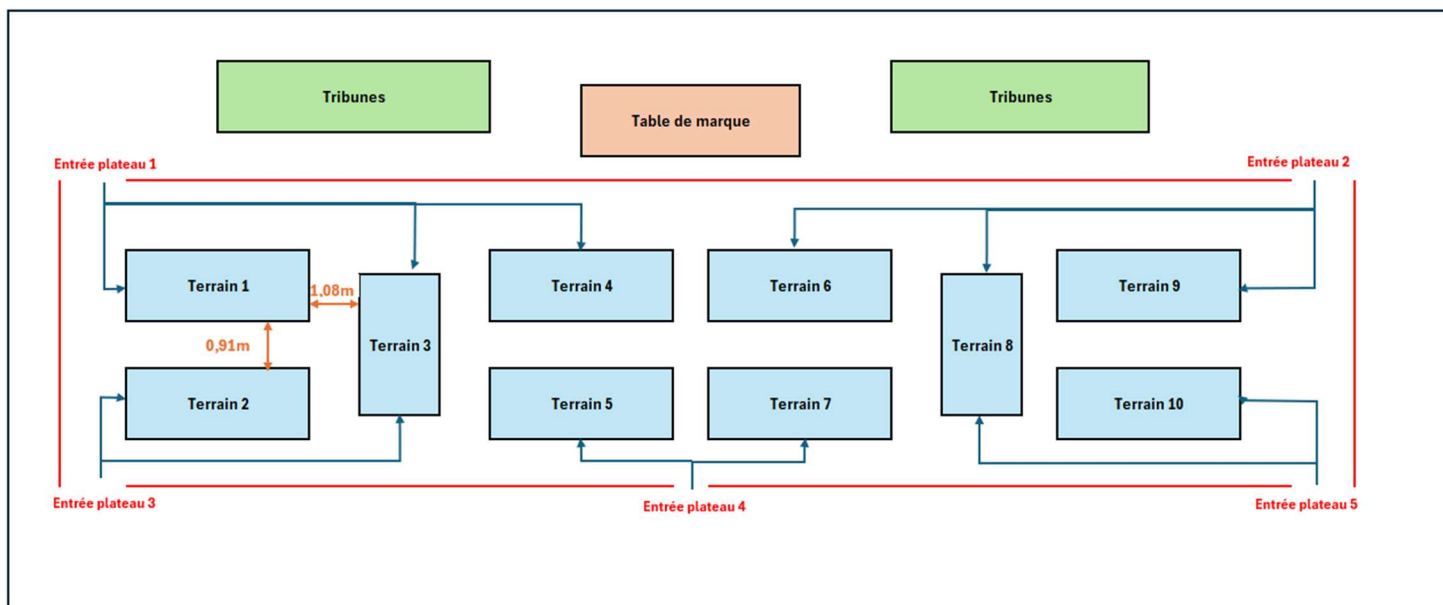


REGLEMENT PARTICULIER

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad).
Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie, sous le numéro
2. Le tournoi est placé sous l'autorité d'un Juge-Arbitre. Il prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différent entre joueur, arbitre et organisateur sur les règles et les règlements. Ses décisions sont sans appel. **Les Juge-Arbitre de la compétition sont M. DANIELOU Olivier et Me COUGNARD Martine.**
3. Tous les participants au Tournoi doivent être licenciés et à jour sur Poona au moment de la confection des tableaux et ne faire l'objet d'aucune suspension.
4. Le logiciel pour la gestion du tournoi sera : **BADNET**
5. Les tableaux proposés sont simples hommes (SH), simples dames (SD), doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx).
Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux : Simple OU Mixte le samedi, et Double le dimanche.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs **Senior** classés **NC à N3**. Il est également ouvert pour les catégories **Junior, Cadet et Minime** qui ont un classement supérieur ou égal à **D9**.
Les joueurs seront répartis dans les séries suivant leur classement CPPH effectif le jeudi 10 avril 2025
7. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions.
Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.
8. Le tournoi se déroule sur 10 terrains.
9. Les inscriptions sont limitées à 280 joueurs pour l'ensemble du tournoi.
10. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes ou de problème d'organisation de nombre de terrain.
Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, même si elles sont arrivées avant la date limite. Les inscriptions seront retenues en tenant compte de la date d'inscription sur Badnet et du règlement complet de l'inscription, une liste d'attente sera constituée.
11. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 09 avril 2025. Les tableaux seront constitués le samedi 12 avril 2025. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail du responsable (via Badnet) et disponible sur le site d'hébergement de la compétition (Badnet).
12. Le montant des **droits d'engagement** est de **17€** pour 1 tableau et **20€** pour 2 tableaux (incluant le droit d'engagement fédéral). Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux sauf cas de force majeure prévu au règlement des compétitions. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

13. Les inscriptions et le règlement devront être réalisés impérativement et directement sur Badnet/Ebad. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.
14. Chaque paire est inscrite dans la série correspondant au classement du meilleur joueur de la paire, et ceci dans le respect de l'art 3.2.1.5. du R.G.C. Pour rappel, L'article 3.2.1.5 dit : Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.
Cas particuliers : Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle des 16 fois mais il ne peut participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus . Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle des 16 fois mais il ne peut participer à un tableau incluant des joueurs D7.
15. Le tournoi se déroulera par poules puis en élimination directe. Des têtes de séries pourront être désignées par le Comité d'organisation. Le nombre de qualifiés par poule est fixé à 2.
16. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. Le volant officiel retenu en cas de litige est: Young Performance 55 (plumes). Ces volants seront en vente sur place. Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un minimum de volants nécessaires pour la rencontre. En cas de litige, la priorité sera donnée au volant officiel.
17. Les matchs seront auto-arbitrés "ou officiels". Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il en juge la nécessité.
18. Tout joueur doit se présenter sur le terrain dans une tenue de badminton conforme à la réglementation fédérale en vigueur, et avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.
19. Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et le début du match suivant, les trois minutes d'échauffement étant incluses dans les 20 minutes du temps de repos). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
20. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.
21. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double, de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton.
22. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail et confirmée par téléphone aux organisateurs, le juge arbitre validera (ou non) cette demande.
23. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif.
24. Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée ou scanner un QR code pour valider sa présence. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra en faire la demande au Juge-arbitre et à la table de marque sous peine de disqualification à l'appel de son match. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.
25. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres et aux organisateurs. Seul les joueurs et entraîneur appelés pour leur match sont autorisés à y accéder. Le coaching est autorisé par 2 personnes par paires derrière chaque terrain.

26. L'accès au plateau de jeu se fera via les 5 accès matérialisés sur le schéma ci-dessous :



27. Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) il sera considéré « **Let** » au service et « **Faute** » en cours de jeu. Le « Let » au service ne peut intervenir plus de 2 fois successivement.
28. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).
29. Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image devra le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1er jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).
30. Badminton Muret décline toute responsabilité en cas de perte, vol, d'incident ou d'accident dans l'enceinte et aux abords de la salle Alizé.
31. La participation à ce tournoi implique l'acceptation et le respect de tous les articles de ce règlement. Celui-ci sera affiché dans le gymnase.

Le Comité d'Organisation